



*Communiqué de presse
Paris, le 3 avril 2019*

Extension des emplois francs à l'ensemble des quartiers de la politique de la ville d'Île-de-France

Expérimenté jusqu'à aujourd'hui dans 101 quartiers politique de la ville (QPV) d'Île-de-France, le dispositif des emplois francs est désormais étendu à l'ensemble des QPV franciliens.

Le dispositif des « emplois francs » concernait jusqu'à présent 101 QPV franciliens. Il s'étend désormais à l'ensemble des QPV de l'Île-de-France, et qui comptent plus de 200 000 demandeurs d'emploi dans la région.

Depuis avril 2018, plus de 2 000 demandeurs franciliens résidant dans les quartiers éligibles ont d'ores et déjà pu bénéficier de cette aide à l'embauche. Les résultats à l'issue de cette première année d'expérimentation montrent qu'elle contribue significativement à une insertion durable dans l'emploi, 85% des contrats signés étant des CDI.

L'extension du dispositif s'accompagne de plusieurs mesures d'assouplissement. **Le délai maximal pour l'entreprise qui dépose une demande d'aide auprès de Pôle Emploi après la signature du contrat de travail a ainsi été allongée de 2 à 3 mois, l'éligibilité aux emplois francs a été élargie aux adhérents au Contrat de sécurisation professionnelle résidant dans un QPV francilien et le versement de l'aide pourra être poursuivi en cas de renouvellement d'un CDD ou de transformation d'un CDD en CDI.**

« Après plusieurs mois d'expérimentation, il était important d'étendre le dispositif des emplois francs et d'y apporter des améliorations afin que la lutte contre le chômage et les discriminations à l'embauche profite à tous les Franciliens des quartiers de la politique de la ville. C'est une excellente nouvelle, tant pour les demandeurs d'emplois concernés que pour les employeurs eux-mêmes » déclare Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Le Préfet de région mobilise les acteurs de l'emploi pour accompagner cette extension et mieux faire connaître ce dispositif en faveur de l'emploi dans les quartiers et tiendra une réunion à cet effet le 9 avril prochain avec les préfets de département, les acteurs du service public de l'emploi et les fédérations professionnelles. Elle sera suivie le 15 mai 2019 d'une rencontre rassemblant à la préfecture des entreprises afin de promouvoir largement et concrètement ce dispositif.

Le dispositif des emplois francs

Lancée en avril 2018, l'expérimentation des emplois francs vise à lutter contre le chômage et les discriminations à l'embauche et à contribuer au développement des territoires les plus en difficulté. Cette aide à l'embauche, qui permet le recrutement de demandeurs d'emplois résidant en QPV, s'élève à 5 000 euros par an sur trois ans pour un recrutement en CDI et à 2 500 euros par an sur deux ans pour un recrutement en CDD.

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)